

07 fév 2020 -15:12

Appartient à Conseil des ministres du 7 février 2020

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de marchés publics, contrats, subsides, subventions ou autres dépenses soumises à la prudence budgétaire et concernant les domaines suivants :

- Beliris
- Affaires sociales
- Santé publique
- Energie
- Agenda numérique
- Affaires étrangères
- Défense
- Centre de crise

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be